



**CHARLEMAGNE**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE L'ASSOMPTION**

**AVIS PUBLIC  
PÉRIODE DE CONSULTATION ÉCRITE  
DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal statuera sur une demande d'usage conditionnel au règlement relatif aux usages conditionnels no. 05-390-15, lors d'une séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le mardi 7 juin 2022, à 19h00.

Identification du site concerné:

200, rue Ste-Thérèse, lot 1 949 055, zone R-8.

Nature et effet:

Cette demande d'usage conditionnel aurait pour effet de permettre l'usage «bureau d'affaires» à l'intérieur du local sis au 200, rue Ste-Thérèse, pour l'établissement L'Univers du Foyer.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande, lors de cette séance ordinaire.

Donné à Charlemagne  
ce 20 mai 2022

Virginie Riopelle  
Directrice administrative et greffière

---

**CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE**

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice administrative et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 20 mai 2022, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 20 mai 2022.

Virginie Riopelle  
Directrice administrative et greffière